

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006****BCG HR**Version 1.0
Date de révision 07.09.2009

Date d'impression 08.09.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial	:	BCG HR
Utilisation	:	purificateur
Fournisseur	:	BaCoGa Technik GmbH Alsfelder Warte 30 DE 36323 Grebenau
Service responsable	:	BaCoGa Technik GmbH
Téléphone	:	+49 (0) 6646 96 05 0
Téléfax	:	+49 (0) 6646 96 05 55
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	+49 (0) 6646 96 05 0
Adresse e-mail	:	info@bacoga.com
Institut für Toxikologie/ Centre Antipoison Berlin	:	+49 (30) 19 2 40 (24h/24)
URL	:	www.giftnotruf.de

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Xi R36 Irritant pour les yeux.

Autres informations

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

préparation aqueuse

Composantsacide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique
No.-CAS : 37971-36-1 No.-CE: 253-733-5**Composants dangereux**acide citrique Concentration: >= 20,00 % - < 25,00 %
No.-CAS: 77-92-9 No.-CE: 201-069-1
Classification: Xi; R36Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.
For information on Regulation(EC) No 648/2004 on detergents refer to chapter 15.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

BCG HR

Version 1.0
Date de révision 07.09.2009

Date d'impression 08.09.2009

4. PREMIERS SECOURS

- | | | |
|-----------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | : | Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| Contact avec la peau | : | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. |
| Ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. |

Avis aux médecins

- | | | |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Moyen d'extinction approprié | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas. |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore, Sous certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques de peuvent pas être exclues. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : | Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection), En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Conseils supplémentaires | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- | | | |
|---------------------------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités. |
| Méthodes de nettoyage | : | Assurer une ventilation adéquate. Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

BCG HR

Version 1.0
Date de révision 07.09.2009

Date d'impression 08.09.2009

liant universel). Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Éliminer les résidus avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation adéquate. Conserver le récipient bien fermé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Possibilité pour laver l'oeil au lieu de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides.
- Précautions pour le stockage en commun : Matières à éviter: alcalis
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.
- Classe de stockage (Allemagne) : 8BL: Substances liquides non combustibles, corrosives

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Type de Filtre recommandé: Filtre: ABEK-P2
- Protection des mains : Gants de protection
Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la durabilité des matériaux composants les gants ne peut être déterminée à l'avance et doit donc être testée avant utilisation. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

BCG HR

Version 1.0
Date de révision 07.09.2009

Date d'impression 08.09.2009

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : liquide
Couleur : brun clair
Odeur : faible

Données de sécurité

Point/intervalle de fusion : env. -15 °C
Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C; donnée non disponible
Point d'éclair : > 100 °C
Densité : 1,27 - 1,3 g/cm³; 20 °C
Hydrosolubilité : soluble
pH : 1,1; 20 °C; non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Matières à éviter : Des métaux, alcalis, Oxydants
Produits de décomposition dangereux : Aucun à notre connaissance.
Réactions dangereuses : Réaction exothermique avec des acides forts. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
Conseils généraux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion : acide citrique: DL50 souris 5.400 mg/kg valoir pour la substance anhydre
Contact avec la peau : Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.
Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
Autres informations : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : biodégradable
Toxicité pour le poisson : acide citrique: CL0 Carassius auratus (Poisson rouge) 625

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

BCG HR

Version 1.0

Date d'impression 08.09.2009

Date de révision 07.09.2009

Toxicité pour les daphnies : mg/l; valeur pour la substance anhydre
acide citrique:
CL0 Daphnia magna 80 mg/l

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours
supplémentaire d'eau ou le sol. Effets nocifs sur les organismes aquatiques par
déplacement de la valeur du pH.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter
les services d'élimination de déchets.

Emballages : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi
complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage
adéquat, faire l'objet d'une récupération. Nettoyer le récipient
avec de l'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR : Numéro ONU **1760**
Classe 8
Groupe d'emballage III
Code de classification C9
Étiquettes 8
Numéro d'identification du danger 80
Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR non

Description des marchandises LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique)

RID : Numéro ONU **1760**
Classe 8
Groupe d'emballage III
Code de classification C9
Étiquettes 8
Numéro d'identification du danger 80
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID non

Description des marchandises LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(Acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

BCG HR

Version 1.0

Date d'impression 08.09.2009

Date de révision 07.09.2009

IMDG	: Numéro ONU	1760
	Classe	8
	Groupe d'emballage	III
	Étiquettes	8
	No EMS	F-A, S-B
	Étiquetage selon 5.2.1.6.3	non
	IMDG	
	Classification comme	non
	dangereux pour	
	l'environnement selon 2.9.3	
	IMDG.	
	Description des marchandises	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (2-Phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylic acid)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.



Xi Irritant

Phrase(s)	R36	Irritant pour les yeux.
	R	
Phrase(s) S	S25	Éviter le contact avec les yeux.
	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Étiquetage exceptionnel pour substances/préparations spéciales : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils supplémentaires : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

phosphonates

Concentration : $\geq 5\%$ - $< 15\%$

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

BCG HR

Version 1.0
Date de révision 07.09.2009

Date d'impression 08.09.2009

Législation nationale

WGK (DE) : WGK:1; pollue faiblement l'eau; Classification selon VwVwS du 17 mai 1999, appendice 4

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : La StörfallV allemande ne s'applique pas. -

16. AUTRES DONNÉES

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R36 Irritant pour les yeux.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

|| Indique la section remise à jour.